

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Français à l'étranger

L'opinion publique qui, depuis quelques années, a été amenée à prêter une attention toute particulière aux questions de politique extérieure, ne s'était pas suffisamment préoccupée, il convient de le dire ; de l'action de la France au dehors, et de l'influence qu'exercent à l'étranger, pour le plus grand profit de son développement économique et commercial, nos compatriotes qui ont jugé intéressant pour ainsi dire de s'expatrier, dans le but de concourir, dans la mesure de leurs forces, à ce développement économique et commercial qui amène la France à avoir dans le monde la prépondérance qu'elle mérite à côté des nations devenues ses alliées et amies.

Il importe de faire ressortir que, peu à peu, progressivement et lentement, l'indifférence et l'inertie des uns, et la faiblesse des autres, avaient permis à une légende fautive et dédaigneuse de s'accréditer à l'égard des Français qui, poussés par un esprit d'initiative et de patriotisme, avaient le courage de quitter leur foyer natal, le sol où ils avaient passé leur jeunesse, de s'éloigner en un mot de leur famille, pour porter au loin, sur le sol étranger, en s'expatriant volontairement, le fruit de leur intelligence et de leur travail, accomplissant en cela un acte de haut patriotisme.

Maurice DAMOUR,
Député des Landes.

Politesse héroïque

Sir Ernest Shackleton, l'homme qui va boucler le pôle Sud, aime à raconter cette histoire qui se passa lors de sa dernière expédition antarctique.

Parmi les membres de sa caravane, dit-il, il y avait un certain professeur d'histoire naturelle qui, en toute circonstance, faisait preuve de la plus grande politesse. Il se conduisait sur la banquette comme dans un salon.

Un soir que nous franchissions avec peine un défilé de glace, nous l'entendîmes crier :

— M. Mawson, êtes-vous occupé ?

— Je le suis, répondit le lieutenant Mawson.

— très occupé ?

— Oui... très... pourquoi ?

— Parce que je suis tombé dans une crevasse et j'enfonçais dans la neige... excusez-moi !

Le professeur fut retiré au moment où il allait disparaître totalement dans l'abîme et depuis ce jour-là, j'eus la plus vive admiration pour lui.

LE TROISIÈME PARTI

Charles X, menacé par la Révolution, au profit des d'Orléans, répétait souvent cette phrase :

— Un roi n'a le choix qu'entre le trône et l'échafaud.

— Votre Majesté oublie la chaise de poste, fit observer Talleyrand.

Et ce fut ce troisième parti qui emporta le choix.

CE QUE DEVIENNENT LES VIEILLES MONNAIES

Puisque nous allons avoir la petite monnaie de nickel, que deviendront les vieux sous ?

Voici ce que répond la Monnaie :

Les pièces de bronze retirées de la circulation seront coupées et vendues au poids du métal.

Pour les remplacer, on émettra 30 millions de francs en pièces de 25 centimes, 30 millions en pièces de 10 centimes et 20 millions en pièces de 5 centimes, soit 825 millions de pièces de nickel, ce qui nécessitera près de trois millions de kilos de nickel, d'une valeur marchande de 10 millions de francs.

Le remplacement des monnaies anciennes par les nouvelles (frais de frappe compris) se soldera par un bénéfice de 3 millions de francs.

Les émissions ne commenceront

qui fait le plus grand honneur à nos compatriotes.

Il importe, dans notre intérêt même, que ces services soient récompensés.

Nos représentants ne manquent pas de les signaler à la bienveillante attention du Ministère des affaires étrangères par des propositions de distinctions honorifiques. Malheureusement, l'insuffisance du nombre de décorations dont dispose ce département pour les Français résidant à l'étranger, met notre administration dans l'impossibilité de témoigner la reconnaissance du pays à des compatriotes qui ont consacré une grande partie de leur existence à créer et à développer les œuvres les plus utiles au maintien et au développement de notre influence.

Cette déplorable situation s'aggrave au fur et à mesure que s'accumulent les services rendus par nos nationaux ; elle est d'autant plus préjudiciable que les nécessités de notre action au dehors augmentent de jour en jour et nous obligent à compter sur tous les concours.

Nos compatriotes qui ont eu l'occasion de se rendre à l'étranger, se sont émus et ont signalé à diverses reprises le grand intérêt qu'il y avait pour nous à récompenser les mérites dont ils avaient constaté sur place la valeur.

LE GROUPE DE CARPEAUX

Les étonnantes productions de sculpture exposées aux Arts Indépendants nous rappellent cette boutade de Carpeaux :

Le célèbre statuair n'aimait guère ceux qui voulaient lui imposer un sujet. Un amateur lui ayant commandé un groupe :

« Polyphème écrasant Acis sous un bloc de rocher », Carpeaux, que ce sujet mythologique laissait froid, resta longtemps sans s'occuper de l'acommande.

A maintes reprises, l'amateur vint réclamer son Polyphème. A la fin, Carpeaux qui avait touché la plus grosse partie de l'argent de la commande, conduisit l'amateur dans un coin de son atelier où gisait informé un bloc de terre à modeler.

— Le voilà, votre groupe, dit-il, avec un geste négligent de la main.

— Ça, vraiment ?

— Sans doute, c'est le rocher.

— Ah ! oui... Où est donc Acis ?

— Mais sous le rocher. Il est écrasé, on ne peut le voir.

— Vrai. Et Polyphème ?

— Bah ! croyez-vous qu'il sera resté là après avoir fait le coup ? ...

INFORMATIONS

Le Bilan d'une Législature

La législature 1910-1914, qui vient de finir, bien que partiellement paralysée par la question de la R. P. et la division que celle-ci sema parmi les républicains a réalisé d'importantes réformes.

Au début de ses pouvoirs, la Chambre en 1910, trouva une situation extérieure troublée. La question du Maroc se posait. Les relations entre la France et l'Allemagne devenaient tendues. Aujourd'hui, le problème est résolu et la France s'est définitivement installée au Maroc.

Au point de vue militaire, indépendamment de la loi de trois ans, la Chambre a voté le relèvement des soldes des officiers et des sous-officiers. Le contrôle parlementaire s'est, d'autre part, exercé sur l'état sanitaire de l'armée et sur la situation de l'aéronautique militaire.

Dans l'ordre économique, il faut citer les mesures prises contre les fraudes, le crédit au petit commerce, l'enseignement professionnel de l'agriculture, la suppression des prestations, le warrant-hôtelier et enfin le projet d'impôt sur le revenu, sans compter un grand nombre de lois d'intérêt local : création de lignes de chemins de fer, de routes, etc., etc.

Mais c'est surtout dans le domaine des réformes sociales que la législature défunte a accompli un travail considérable : lois sur la durée du travail dans les mines, les retraites des ouvriers mineurs et des agents des chemins de fer secondaires et d'intérêt local, le salaire des ouvrières à domicile dans l'industrie du vêtement, la mise en vigueur de la convention de Berne sur le travail de nuit des femmes, l'emploi dans l'industrie des enfants de moins de 13 ans, la réduction à dix heures de la journée de travail, lois sur le repos des femmes en couches, la protection de l'allaitement maternel et l'assistance aux familles nombreuses, sur le Code du travail, les tribunaux pour enfants, les maladies professionnelles, les conventions collectives du travail, l'acquisition de la petite propriété, la création de logements à bon marché et de jardins ouvriers, les associations ouvrières de production et le crédit au travail.

Cette longue série s'est complétée

tout dernièrement par la transformation de la contribution foncière des propriétés non bâties et par le vote de l'impôt complémentaire sur le revenu, réalisant ainsi le dégrèvement de la terre si longtemps attendu par les classes paysannes.

Election Sénatoriale

Dimanche, a eu lieu, dans le Pas-de-Calais, une élection sénatoriale en remplacement de M. Ringot, sénateur décédé.

Inscrits, 1.970 ; suffrages exprimés, 1.923 ; majorité absolue, 962.

Ont obtenu :

M. Jonnard, dép., élu... 1.614 voix.

M. Evrard..... 274 —

Au Maroc

La mousson des Ben-Driss s'est réunie. On y a lu des lettres d'Hamaouch invitant les tribus à la guerre sainte sans date de convocation. Les Berbères semblent résolus à s'opposer par les armes à l'action française.

Une amende de 700 douros a été infligée au chef des Akadoussou pour le punir de ses relations avec les autorités françaises.

La propagande d'Hamaouch fera des progrès chez les Chleuh.

Les Espagnols à Rio-Negro

Une dépêche officielle de Ceuta annonce qu'un détachement a attaqué Rio-Negro, où de nombreux contingents ennemis se trouvaient rassemblés.

Les Espagnols ont eu cinq soldats tués, neuf autres blessés. Ils ont ensuite reçu des renforts qui ont mis en fuite l'ennemi.

M. Caillaux, candidat

C'est dans la soirée de samedi, qu'une délégation de conseillers généraux, de conseillers d'arrondissement et de maires républicains de l'arrondissement de Mamers, a été reçue par M. Caillaux.

Les délégués ont remis à l'ancien ministre des finances une adresse de sympathie et de confiance qui a réuni plus de 9.000 signatures.

M. Caillaux a fini par céder aux sollicitations de ses amis qui lui représentaient qu'il n'avait pas le droit de refuser son nom à son parti.

Mais il a déclaré qu'il ne pouvait donner son nom, qu'il ne ferait pas la campagne électorale, et qu'il demanderait à ses amis de le suppléer.

Les tournées électorales ont été commencées par M. d'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe.

Le concurrent de M. Caillaux est M. Louis d'Aillières, qui appartient à la droite, et que M. Caillaux a battu en 1910.

Les vacances du Président

Le président de la République a rendu, dimanche, au président du Sénat et au président de la Chambre des députés, la visite que MM. Antonin Dubost et Paul Deschanel lui avaient faite samedi, à l'occasion de la clôture des travaux parlementaires.

M. Raymond Poincaré a quitté le soir Paris pour Eze-les-Pins (Alpes-Maritimes). Aucun programme officiel n'a été établi pour le séjour de M. Poincaré dans les Alpes-Maritimes. Il s'agit, en effet, d'un déplacement strictement privé et le président n'emmène avec lui qu'un personnel très restreint et purement domestique.

Le chef de l'Etat interrompra son séjour à Eze le 18 ou le 19 avril, et rentrera à Paris afin d'y recevoir, le 21, le roi et la reine d'Angleterre. Le président de la République demeurera à Paris jusqu'au 26 avril au moins, afin d'accomplir à la mairie du 8^e arrondissement son devoir de citoyen. Puis il retournera à Eze, qu'il quittera définitivement le 14 mai, avant-veille du jour fixé pour l'arrivée à Paris du roi de Danemark.

France et Allemagne

Le correspondant de la « Tribune de Genève » mande de Berne à ce journal :

J'apprends de bonne source qu'il y a quinze jours, lors de la polémique germano-russe, les autorités militaires françaises et allemandes ont pris, dans la région de Belfort, des mesures exceptionnelles plus étendues encore qu'en 1911. Des deux côtés de la frontière, les troupes étaient considérables. Les fortifications ont été mises en état de défense. De part et d'autre le service des renseignements était très actif. Dans la région de Porrentruy, notamment, des officiers cherchaient par tous les moyens à savoir ce qui se passait sur la ligne stratégique Danneberg-Bonal-Porrentruy.

Manceuvres de Mobilisation de l'autre côté des Vosges

Le général von Deimling, commandant le 15^e corps d'armée, fait en ce moment-ci procéder à des manœuvres qui méritent de retenir l'attention des milieux militaires français. Par ses ordres, des détachements de troupes pris dans différentes catégories d'armes ont été dirigés dans les Vosges, le long de la frontière française.

Ces troupes sont transportées sur place par trains spéciaux et rejoignent de même leurs garnisons.

Le général veut ainsi faire connaître à la troupe et aux officiers la région où ils auraient éventuellement à opérer ; en même temps, les mettre en contact avec un pays où les conditions de guerre sont différentes de ce qu'elles sont en plaine.

La Russie suspend ses commandes en Allemagne et en Autriche

Selon le « Courrier de Saint-Petersbourg » les ministres des voies et des communications, de la guerre et de la marine auraient définitivement décidé de passer dorénavant toutes les commandes de matériel en France, en Angleterre et en Belgique, à la suite des derniers incidents de presse et des arrestations de Russes en Allemagne.

Les confins italo-français de l'Afrique du nord

On confirme l'information de Tunis suivant laquelle les négociations pour un accord italo-français relatif à la Tunisie et à la Tripolitaine, s'achèment rapidement vers leur conclusion. Il restera seulement à régler, après la conclusion de cet accord la question de la délimitation des confins, laquelle se poursuivra sur le terrain par les soins des commissions désignées.

La question est d'ailleurs considérée, d'ores et déjà, comme solutionnée en substance. Sur un point, en effet (il s'agit sans doute de Ghat) des divergences, se seraient accusées. Mais ces divergences ne sauraient être que provisoires et la bonne volonté suffira facilement à concilier les deux points de vue.

Le désastre maritime de Terre-Neuve

Le vapeur de pêche « Belle-Aventure » est arrivé à St-Jean de Terre-Neuve ayant à bord une cinquantaine de survivants et soixante-neuf morts du vapeur « Terre-Neuve ».

Selon un récit des survivants, un millier de pêcheurs appartenant à quatre vapeurs, étaient partis mardi matin, par un temps magnifique, à la chasse aux phoques.

Soudain, vers midi, une tempête de neige s'abattit. Les pêcheurs de Terre-Neuve s'égarèrent dans la neige et le brouillard, et ne purent regagner leur vaisseau.

La tempête continua pendant toute la journée de mercredi, mais, vers le soir, elle devint moins violente.

Le lendemain, le capitaine du vapeur « Belle-Aventure » aperçut un groupe d'hommes inconnus qui approchaient péniblement de son navire. Il envoya aussitôt les hommes de

son équipage à la recherche des manquants.

Après de longues recherches, on retrouva, à la tombée de la nuit, le dernier des survivants qui était resté cinquante-neuf heures sans manger. Beaucoup de survivants furent affreusement brûlés par la gelée.

Un homme souffre de la gangrène aux deux pieds. Plusieurs autres perdront leurs doigts, leurs oreilles ou leur nez.

Beaucoup des morts ont dû être délogés de la glace à coups de hache. Plusieurs hommes sont morts pendant qu'on les transportait sur la « Belle-Aventure ».

Dans la région de Porrentruy, notamment, des officiers cherchaient par tous les moyens à savoir ce qui se passait sur la ligne stratégique Danneberg-Bonal-Porrentruy.

Beaucoup des malades, devenus fous, terrorisent leurs camarades. La colonie entière est en deuil. Les magasins sont fermés.

Tout espoir est perdu au sujet du vapeur « Southern-Cross ».

Après l'Enquête

En raison de l'absence d'un certain nombre de ministres partis dans leur circonscription aussitôt après la clôture de la session, le conseil de cabinet qui devait avoir lieu lundi a été reporté à une date ultérieure.

Dans ce prochain conseil, le gouvernement fixera son choix sur le successeur de M. Fabre à la tête du parquet général de la Seine.

Dès à présent, il est certain que M. Fabre sera remplacé dans son poste. Mais deux alternatives ont été envisagées : certains membres du gouvernement ont estimé qu'une faute professionnelle ne pouvant être reprochée à ce haut magistrat, il convenait de lui donner un poste à la cour de cassation, dont un membre recueillerait sa succession.

Une décision est imminente, et M. Malvy, ministre de l'intérieur qui s'est entretenu avec M. Forichon, premier président de la cour d'appel, en confèrera, avec le président du conseil et le garde des sceaux.

Le procureur général Fabre a aujourd'hui plus de 60 ans d'âge et plus de trente ans de services. Bien qu'il n'y ait aucune règle pour la mise à la retraite des magistrats appartenant au parquet, il est dans des conditions normales pour jouir de la pension de 6.000 fr. qui lui serait attribuée dans le cas où cette mise à la retraite serait décidée.

La mise à la retraite de M. Fabre sera envisagée

Une décision est imminente, et M. Malvy, ministre de l'intérieur qui s'est entretenu avec M. Forichon, premier président de la cour d'appel, en confèrera, avec le président du conseil et le garde des sceaux.

Le procureur général Fabre a aujourd'hui plus de 60 ans d'âge et plus de trente ans de services. Bien qu'il n'y ait aucune règle pour la mise à la retraite des magistrats appartenant au parquet, il est dans des conditions normales pour jouir de la pension de 6.000 fr. qui lui serait attribuée dans le cas où cette mise à la retraite serait décidée.

LE DRAME DU « FIGARO »

M. Forichon, premier président de la cour d'appel, accompagné d'un greffier, s'est rendu, lundi matin, à l'Elysée pour recueillir la déposition du président de la République au sujet du meurtre de M. Gaston Calmette.

Aucune indication officielle n'a encore été donnée sur cette déposition. On assure, toutefois, que M. Poincaré a confirmé que M. Caillaux lui avait rendu visite à l'Elysée, le matin du jour où devait avoir lieu, au Figaro le drame que l'on sait. Dans la conversation qu'il a eue avec le chef de l'Etat, M. Caillaux l'aurait entretenu de la campagne du Figaro, de la publication qu'il présentait imminente de lettres et des craintes que lui faisait éprouver l'état d'exaltation de Mme Caillaux.

M. Poincaré se serait efforcé de calmer M. Caillaux. Il aurait ajouté qu'il connaissait M. Calmette et qu'il le croyait incapable, étant donné son caractère, sa probité professionnelle, de livrer à la publicité les lettres en question.

M. Caillaux n'aurait été qu'à moitié rassuré et n'aurait pas caché qu'il ne pourrait demeurer impassible si M. Gaston Calmette faisait usage pour les besoins de sa polémique de ces lettres absolument intimes.

M. Poincaré se serait efforcé de calmer M. Caillaux. Il aurait ajouté qu'il connaissait M. Calmette et qu'il le croyait incapable, étant donné son caractère, sa probité professionnelle, de livrer à la publicité les lettres en question.

M. Caillaux n'aurait été qu'à moitié rassuré et n'aurait pas caché qu'il ne pourrait demeurer impassible si M. Gaston Calmette faisait usage pour les besoins de sa polémique de ces lettres absolument intimes.

